



**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2019**

À une séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire  
M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1  
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2  
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3  
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4  
M. André Sévigny, conseiller n° 5  
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 3 personnes sont présentes dans la salle.

---

**ORDRE DU JOUR**

**PRÉLIMINAIRES :**

---

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
  - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits

**ÉTUDE :**

---

**7. SERVICE D'URBANISME**

- a. PIIA patrimoine – 53, rue Principale
- b. Dérogation mineure et PIIA patrimoine – 163, rue Principale
- c. PIIA conteneur et remorque et PIIA affichage – 66, rue du Parc
- d. PIIA patrimoine – 133, rue Principale
- e. CPTAQ – 597, rang Bois-Joly

**8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

- a. Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives
- b. Engagement des préposés à l'arrosage et à l'entretien des patinoires
- c. Commandite à l'Association de ringuette de Lotbinière
- d. Subvention au Club de patinage artistique les Dorisseaux
- e. Subvention au Club de patinage artistique Sainte-Croix
- f. Soutien financier pour l'équipe de soccer U12 masculin

**9. SERVICE DES INCENDIES**

- a. Demande d'aide financière pour la formation de pompiers

**10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

- a. Contrat avec Recyc-Lav pour la cueillette des objets monstres 2020 et 2021
- b. Avis de motion et présentation du Règlement numéro 875-2019 modifiant le RHSPPPP

**11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**

- a. Quote-part pour le transport adapté et collectif Lobicar pour l'année 2020
- b. Résolution d'adjudication
- c. Résolution relativement à un emprunt par billets au montant de 73 458 \$
- d. Commandite au comité Viactive



**12. ADMINISTRATION**

- a. **Adoption du Règlement no 873-2019** modifiant le règlement no 814-2017 et ses amendements afin de mettre à jour la liste des lieux de circulation des véhicules tout terrain
- b. Point d'information : Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle
- c. Cession d'une parcelle du lot 6 272 284 par la Municipalité de Saint-Apollinaire à la Commission scolaire des Navigateurs pour l'agrandissement de l'école des Sentiers
- d. Acceptation définitive des ouvrages pour le prolongement de la rue Demers
- e. Acceptation définitive des ouvrages de la rue du Saphir et des prolongements des rues des Turquoises et des Rubis
- f. Achat de cartes pour le cocktail dînatoire 2020
- g. Avis de motion et présentation du Règlement no 874-2019 désignant le responsable de l'adjudication de contrat ainsi que la réception et de l'examen des plaintes à l'égard du processus de demandes de soumissions publiques et avis d'intention pour la Municipalité de Saint-Apollinaire

**13. AGENDA POLITIQUE**

- a. Point d'information : Dépôt concernant certains dons, marques d'hospitalité ou autres avantages
- b. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2020

**14. VARIA**

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

**17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

18085-12-2019  
point no 4

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

---

18086-12-2019  
point no 5

**ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

---

18087-12-2019  
point no 6

**TRANSFERTS DE CRÉDITS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la liste des transferts budgétaires soit acceptée telle que présentée.

Qu'une copie de ladite liste soit disponible au bureau municipal.

Adopté à l'unanimité.

---



### Salaires bruts payés - Novembre

Bernard Ouellet	3 729.24 \$
Jean-Pierre Lamontagne	1 243.08 \$
Jonathan Moreau	1 243.08 \$
André Sévigny	1 243.08 \$
Julie Rousseau	1 243.08 \$
Alexandre D'Amour	1 243.08 \$
Daniel Laflamme	1 243.08 \$
Martine Couture	7 285.29 \$
Cathy Bergeron	5 348.76 \$
Martin Miller	6 209.68 \$
Renault Lepage	6 293.98 \$
Dany Lamontagne	5 474.68 \$
<b>Membres du conseil et cadres :</b>	<b>41 800.11 \$</b>
<b>Employés de voirie et bureau :</b>	<b>52 125.02 \$</b>
<b>Service de sécurité incendie :</b>	<b>23 855.84 \$</b>
<b>Bibliothèque et brigadières :</b>	<b>7 404.76 \$</b>
<b>Personnel de la SAAQ :</b>	<b>8 223.89 \$</b>
<b>Employés centre Multifonctionnel et loisirs :</b>	<b>8 664.87 \$</b>
<b>Total des salaires bruts payés pour novembre 2019 :</b>	<b>142 074.49 \$</b>

### Comptes payés - Novembre

CDS - service de la comptabilité	Cotisation syndicale - octobre	876.26 \$
Interfas	Assurances - octobre	9 610.69 \$
Hydro-Québec	Nouveaux lampadaires	3 541.23 \$
Interfas	Assurances collectives - novembre	9 376.40 \$
Hydro-Québec	Intervention au 72-74, rue des Turquoises	1 011.78 \$
CDS - service de la comptabilité	Cotisation syndicale - novembre	889.88 \$
Hockey mineur Lotbinière	Contribution pour album souvenir	250.00 \$
Opération Nez-Rouge Lotbinière	Contribution financière	250.00 \$
Comité des bénévoles après funérailles	Contribution pour souper de Noël	150.00 \$
École secondaire Beauvillage	Contribution pour l'album des finissants	85.00 \$
Anthony Gervais-Marcoux	Commandite	200.00 \$
Ministre du Revenu	Saisie de salaire	628.71 \$
Construction Laroche SE inc.	Remb. dépôt de certificats de localisation	400.00 \$
B.T.L. Immobiliers inc.	Remb. dépôt de certificats de localisation	400.00 \$
9260-8033 Québec inc.	Remb. dépôt de certificat de localisation	200.00 \$
Les Immeubles Turcotte et Labrecque	Remb. dépôt de certificat de localisation	200.00 \$
Michel Martel, Martine Goulet	Remb. dépôt de certificat de localisation	200.00 \$
Construction Impec inc.	Remb. dépôt de certificats de localisation	400.00 \$
Commission scolaire des Navigateurs	Remb. dépôt de certificat de localisation	200.00 \$
Hugo Roy, Catherine Côté	Remb. dépôt de certificat de localisation	200.00 \$
Les Habitations Bô-Model Itée	Remb. dépôt de certificat de localisation	200.00 \$
Francis Gingras-Lambert	Remb. dépôt de certificat de localisation	200.00 \$
Télus	Centre Multifonctionnel	346.43 \$
CARRA	Cotisation mensuelle - octobre	1 781.68 \$
Hydro-Québec	Électricité	32 984.10 \$
Énergir	Électricité à la caserne	272.99 \$
Télus Québec	Fibre optique	776.08 \$
Produits Suncor	Essence - novembre	4 011.76 \$
Vidéotron	Centre Multifonctionnel	102.70 \$
Bell Mobilité inc.	Modem pour station de pompage	111.33 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	21 836.36 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	15 618.55 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	15 044.57 \$
Groupe Négotel inc.	Lignes téléphoniques	903.16 \$
Télus Mobilité	Cellulaires	1 026.81 \$
CARRA	Cotisation mensuelle - novembre	1 781.68 \$
<b>Total des comptes payés pour le mois de novembre 2019 :</b>		<b>126 068.15 \$</b>



## Comptes à payer - Novembre

9235-0669 Québec inc.	Utilisation d'extincteur pour service incendie	1 345.21 \$
Groupe ABS inc.	Contrôle qualitatif des matériaux pour usine eau potable	1 840.56 \$
Acklands Grainger inc.	Produit pour détecteur de gaz	608.20 \$
Aerochem inc.	Réparation de borne-fontaine	462.50 \$
Alimentation Beauchesne	Nourriture pour animaux	16.99 \$
Allen Entrepreneurs Général inc.	Versement # 6 - projet des Lilas (volet 3)	336 025.39 \$
Areo-Feu	Pièces service incendie et lampe pour camion F150	1 420.51 \$
Astus inc.	Frais de communication et service pour véhicule	396.66 \$
Atelier Genytech	Inspection, entretien de camions et pièces	8 333.72 \$
Atelier mécanique 291 inc.	Entretien 6 roues	306.62 \$
Cathy Bergeron	Frais de déplacement (formation)	69.30 \$
Béton Laurier inc.	Barre d'acier, clés de vanne, panneaux de signalisation	1 011.07 \$
Bionest Technologies	Visites d'entretien UV	568.18 \$
Jean-Michel Blouin	Frais de déplacement	105.30 \$
Mélanie Boily	Repas pour formation en secourisme	26.80 \$
Boivin & Gauvin inc.	Contenant de mousse pour service incendie	470.25 \$
Boucher Lortie	Vérification annuelle	394.77 \$
Boulons et Écrous A.M. inc.	Pièces	267.57 \$
Boulon-Hydraulique CMT	2 râpeaux à asphalte	216.84 \$
Brassard Buro inc.	Fournitures de bureau	295.84 \$
Équip. d'arpentage Cansel inc.	Outil d'arpentage pour voirie	150.62 \$
Carquest Laurier-Station	Pièce pour réseau d'aqueduc	25.27 \$
Cartouches Escompte inc.	Cartouches d'encre	251.97 \$
Laurent Cayer	Repas pour formation en secourisme	32.35 \$
Clinique vétérinaire des Appalaches	Services animaliers et soins chats et chatons errants	1 511.22 \$
Clinique d'outillage M.P. inc.	Clé à chocs	149.41 \$
CMP Mayer inc.	Bottes pour pompiers	368.79 \$
Les commerçants de la Chaudière inc.	Frais de livraison	76.90 \$
Construction B.M.L.	Remb. retenue 10 % et réfection rues Église & Principale	181 365.61 \$
Constructions de l'Amiante inc.	Versement # 6 raccordement du puits 07-2014	4 718.81 \$
Construction Lemay inc.	Changement d'une conduite d'aqueduc - Route 273	12 532.28 \$
Coop Seigneurie	Couvre-joint pour hôtel de ville	22.95 \$
Cordonnerie Touche-à-Tout	Pantalon de travail	91.93 \$
Christian Côté	Remb. achat d'outils et vêtement de travail	191.42 \$
Marc Côté	Remboursement achat de bottes de travail	206.90 \$
Martine Couture	Remb. permis, déjeuner et équipement pour infirmerie	800.23 \$
Delivro	Frais de transport	47.20 \$
Pierre Demers	Remboursement achat de vêtements de travail	300.00 \$
Direct Chairs Canada	500 chaises empilables et 2 chariots	18 309.78 \$
Distnet inc.	Nettoyage des conduites sanitaires et vacuum	15 003.80 \$
Distributions Nord-ouest	Ballast pour l'ensemble des bâtiments	953.72 \$
Dominique Dubé	Remb. essence pour auto de courtoisie	10.00 \$
École Nationale des pompiers	8 examens pratiques	2 479.20 \$
Entreprises D. Aubin et fils	Ramassage de feuilles	627.76 \$
Entreprises Marcel Tétu	Travaux de plomberie aux étangs d'épuration	1 768.51 \$
Entretien paysager Horti-Taille	Protection hivernale	1 644.14 \$
Entreprises horticoles CCS	Élagage au parc des loisirs	1 991.95 \$
EOS positioning systems	Ensemble de GPS pour localisation du réseau d'aqueduc	8 732.07 \$
Équipro	Location marteau démolition pour signalisation	55.19 \$
Éthier avocats	Services professionnels pour réclamation de taxes	1 224.06 \$
Exca-Vac Construction	Hydro-Excavation pour réseau d'aqueduc et pour boîte de van	6 093.68 \$
Aline Falardeau	Yoga session automne	1 000.00 \$
Fédération Qué. des Municipalités	Conférence sur les plantes envahissantes	92.44 \$
Ferme des Jumeaux Lamontagne	Location camion pour voirie	1 563.67 \$
Formarisk	Formation pour 5 pompiers	2 012.06 \$
Formation prévention secours	Formation secourisme	250.65 \$
Garage G. Rousseau & fils inc.	Pièces pour camions	306.09 \$
Gaston St-Pierre et associés inc.	Services professionnels	2 655.64 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Gaétan Bolduc & associés inc.	Mesure des boues aux étangs	1 738.77 \$
Gestion Servi-Plus	Ménage hôtel de ville, salle com., chalet et centre Multi.	2 914.19 \$
Donald Groleau	Frais de déplacement	80.20 \$
Groupe conseil CHG inc.	Aménagement de pistes multifonctionnelles	3 767.07 \$
Groupe Ultima inc.	Ajout du 41, rue Chainé (assurances)	1 998.00 \$
Groupe Solutech Drains et Égouts	Caméra égout - rue Boucher	258.69 \$
Isolation Air-Plus inc.	Isolation des drains de toit au centre Multifonctionnel	3 219.30 \$
Javel Bois-Francs inc.	Hypochlorite pour traitement d'eau	1 040.98 \$
Joli-Cœur Lacasse	Services juridiques annuels 2019	220.75 \$
Lab-Eau-Sol Environnement inc.	Produits et fournitures pour voirie	1 168.15 \$
Camille Lamontagne	Activité Ôhangar	22.80 \$
Laurent Lamontagne	Remplacement d'une brigadière	30.92 \$
Stéphane Laroche	Remboursement achat bottes et vêtements de travail	300.00 \$
Librairie Renaud-Bray	Achat de livres	1 430.61 \$
Librairie Chouinard	Achat d'un livre	17.80 \$
Location d'outils Simplex S.E.	Location échafaudage hydraulique	988.10 \$
Magnor inc.	Ensemble de maintenance traitement eau potable	809.98 \$
Marché Veilleux	Repas pompiers, nourriture et location machine à tapis	241.25 \$
Marius Garon inc.	Marche pour F250 2015	419.66 \$
Médias Transcontinental	Publi-Sac - Apollinairois	214.20 \$
Melior Media	Publicité journal de Lévis et programmation loisirs	887.60 \$
Lévis Messer	Remplissage de bouteilles, gants, équipement de sécurité	570.07 \$
Martin Miller	Remb. achat d'une pièce pour unité d'urgence	33.29 \$
Morency Société d'avocats	Services professionnels	260.70 \$
MRC de Lotbinière	Ajustement quote-part nov. et quote-part décembre	33 895.66 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part de décembre 2019 (recyclage)	6 466.99 \$
Municipalité de Saint-Agapit	Entraide incendie	385.59 \$
Nicosim Illustrations	Peinture scène d'hiver dans vitrine au centre Multi.	1 523.42 \$
Neopost Canada ltd	Appel de service au puits 07-2014	97.73 \$
Nordik Sports	2 génératrices, entretien, huile à chaine et pièces	4 502.76 \$
Normand Côté inc.	Divers travaux d'électricité	5 672.69 \$
Notarié inc.	Services professionnels - Commission scolaire	750.61 \$
Novicom Technologies inc.	Réparation, formater et configurer 2 postes, pare-feu...	4 223.77 \$
Orizon Mobile	Temps d'antenne téléavertisseurs	241.45 \$
Paul Grimard, arpenteur-géomètre	Services professionnels - agrandissement caserne	632.36 \$
Pause-Café Soleil	Café pour bureau	163.16 \$
Paiement Payfacto inc.	Solution de paiement par internet	49.66 \$
Paysagiste 2000 inc.	Transport de bloc de béton	152.92 \$
Pièces d'auto Alain Côté inc.	Outillage pour garage et pièces pour tamis	61.11 \$
Placide Martineau (Rona)	Pièces et accessoires	1 377.78 \$
Porte de garage SM	Inspection des portes au garage municipal	432.20 \$
Produits et services de la construction	Mèche et lame	103.28 \$
Produits Capital	Articles, fournitures de nettoyage et pièces pour laveuse à plancher	229.30 \$
Profab 2000 inc.	Réparation bande de patinoire	425.41 \$
Québec Linge	Location de tapis	250.52 \$
Réal Huot inc.	Pièces et accessoires	18 774.97 \$
Régie intermunicipale	Quote-part de décembre 2019	21 979.66 \$
Roulement Techno inc.	Pièces	617.84 \$
Serrurier Rive-Sud Lévis inc.	Serrures portes des toilettes - parc Terry-Fox	420.01 \$
Services JCH	Aspirateur Place Francoeur	1 110.66 \$
Signalisation Lévis inc.	60 supports cédant sous l'impact	6 422.50 \$
Sintra inc.	Matériels pour voirie	145.06 \$
Énergies Sonic	Diesel	209.16 \$
S-Pace Signalétique inc.	Signalisation	77.61 \$
Stantec Experts-conseils ltée	Plans, devis et surveillance - raccordement puits 11 et 12	2 471.96 \$
Stelem	Pièces pour borne-fontaine	21 012.26 \$
Super soir St-Agapit	Essence pour mesures d'urgence	104.90 \$
Thomson Reuters Canada	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	178.21 \$
Toshiba	Photocopieur administration	492.25 \$



François Varin, architecte-conseil	Aide-conseil pour dossier 37, rue de l'Église	402.41 \$
Ville de Lévis	Fourniture d'eau 1 <sup>er</sup> juin au 30 septembre	60.09 \$
Xerox Canada	Photocopieur urbanisme	980.08 \$
Yanco-Top construction inc.	Réparation du drain de toit du chalet des loisirs	247.24 \$
<b>Total des comptes à payer pour le mois de novembre 2019 :</b>		<b>783 778.87 \$</b>

18088-12-2019  
point no 7a

### PIIA PATRIMOINE – 53, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2019-569 pour la propriété située au 53, rue Principale;

ATTENDU QUE la demande consiste à refaire la galerie latérale et y ajouter une toiture;

ATTENDU QU'un avis a été demandé à l'architecte-conseil, François Varin;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA no 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis 2019-569 soit accordée aux conditions suivantes :

- Tous les éléments de la nouvelle galerie couverte doivent être de bois qui peut être peint en blanc, le pignon doit être recouvert de bardeau de bois.
- Les garde-corps peuvent être fermés avec des planches de bois verticales seulement.
- Installer une jupe de galerie faite de planchettes de bois style treillis ou de planches verticales.
- Ajouter du bardeau de bois dans le pignon existant sur la façade principale pour apporter une touche patrimoniale à l'ensemble de la résidence.

Qu'il demeure au choix du propriétaire de fermer ou non le dessous de la galerie avant en planches de bois.

Adopté à l'unanimité.

18089-12-2019  
point no 7b

### DÉROGATION MINEURE ET PIIA PATRIMOINE – 163, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2019-544 pour la propriété du 163, rue Principale;

ATTENDU QUE la demande consiste à agrandir le garage détaché existant pour une superficie totale de 91 mètres carrés;

ATTENDU QUE le demandeur a également fait une demande de dérogation mineure numéro 2019-062 afin d'autoriser la superficie du garage détaché à 91 mètres carrés, alors que les normes du Règlement de zonage no 590-2007 précisent qu'un garage détaché ne peut pas dépasser la superficie au sol du bâtiment principal sans excéder 85 mètres carrés;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 24 octobre 2019;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage no 590-2007 et du Règlement relatif au PIIA no 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité





Que la demande de dérogation mineure numéro 2019-062 soit autorisée comme demandé.

Que la demande de permis numéro 2019-544 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

---

18090-12-2019  
point no 7c

### **PIIA CONTENEUR ET REMORQUE ET PIIA AFFICHAGE – 66, RUE DU PARC**

ATTENDU QUE les demandes de permis numéro 2019-598 et 2019-603 ont été déposées pour la propriété située au 66, rue du Parc;

ATTENDU QUE la demande numéro 2019-598 consiste à installer une enseigne murale sur la façade du bâtiment principal;

ATTENDU QUE la demande numéro 2019-603 consiste à installer quatre remorques d'entreposage à l'usage des locataires du bâtiment principal;

ATTENDU QUE ces dossiers ont été étudiés en vertu du Règlement relatif au PIIA no 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2019-598 soit autorisée conditionnellement à ce que la nouvelle enseigne soit installée à la même hauteur que les enseignes existantes.

Que la demande de permis numéro 2019-603 soit autorisée comme demandé en considérant que chacun des locataires utilise une seule remorque. Les remorques d'entreposage devront être déplacées selon les normes en vigueur, lorsque la rue projetée sera construite.

Adopté à l'unanimité.

---

18091-12-2019  
point no 7d

### **PIIA PATRIMOINE – 133, RUE PRINCIPALE**

ATTENDU QU'une demande de certificat d'autorisation numéro 2019-573 a été déposée pour l'installation d'une enseigne autonome au 133, rue Principale;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA no 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de certificat d'autorisation numéro 2019-573 soit autorisée conditionnellement à ce que l'enseigne projetée respecte les critères et les objectifs du Règlement sur les PIIA relatifs au noyau villageois, principalement :

- Que l'enseigne projetée soit conçue entièrement de bois avec un pourtour formé d'éléments curvilignes permettant une intégration harmonieuse au paysage.
- Que l'utilisation du bois ouvré artisanale soit favorisé.
- Que l'éclairage soit stylisé et intégré à l'enseigne.
- Qu'un aménagement paysager soit aménagé à la base de l'enseigne projetée.

Adopté à l'unanimité.

---



18092-12-2019  
point no 7e

**CPTAQ – 597, RANG BOIS-JOLY**

ATTENDU QU'une demande de renouvellement d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a été présentée pour la propriété située au 597, rang Bois-Joly, dans la zone 14A;

ATTENDU QUE la présente demande est plus spécifiquement pour poursuivre l'exploitation d'une sablière déjà autorisée par la décision numéro 411224 de la CPTAQ sur le lot 3 382 890 du cadastre du Québec, pour une superficie approximative de 2000 mètres carrés et pour un chemin d'accès situé sur le lot 3 584 607 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande de renouvellement d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

---

18093-12-2019  
point no 8a

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES  
ET SPORTIVES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire autorise la présentation du projet de construction d'une patinoire réfrigérée couverte au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Apollinaire à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire désigne Madame Martine Couture, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

---

18094-12-2019  
point no 8b

**ENGAGEMENT DES PRÉPOSÉS À L'ARROSAGE ET À L'ENTRETIEN DE LA  
PATINOIRE**

ATTENDU QUE le conseil municipal retient les services d'une personne à titre de préposé à l'arrosage et à l'entretien des patinoires pour l'hiver 2019-2020;

ATTENDU QUE l'employé engagé sera Dominique Dubé; celui-ci sera responsable de trouver son coéquipier pour l'aider dans ses tâches;

ATTENDU QUE l'horaire de travail des préposés sera géré par le directeur du service des loisirs, selon la météo et l'achalandage des patinoires;





ATTENDU QUE, sous la supervision du directeur des loisirs, les tâches faites par les préposés seront :

- Arrosage des patinoires les soirs et les nuits au besoin.
- Entretien au besoin, avec le tracteur et la zamboni, les glaces les soirs et la fin de semaine.
- Exécuter toutes autres tâches qui pourraient améliorer la qualité de la glace ou améliorer l'expérience des patineurs.
- Produire une facture mensuelle.

ATTENDU QUE les préposés seront rémunérés 19 \$/heure et qu'ils seront payés une fois par mois, sur réception d'une facture;

ATTENDU QUE les préposés, étant travailleurs autonomes, seront responsables de leurs obligations envers les autorités fiscales et gouvernementales concernées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal demande à La Mutuelle des municipalités du Québec d'ajouter M. Dominique Dubé à titre d'assuré additionnel, ainsi qu'un deuxième employé à venir, exclusivement en regard des activités prévues ci-dessus.

Que le conseil municipal mandate la directrice générale pour signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

---

18095-12-2019  
point no 8c

### **COMMANDITE À L'ASSOCIATION DE RINGUETTE DE LOTBINIÈRE**

ATTENDU QUE l'Association de ringuette de Lotbinière (ARL) a fait une demande écrite sollicitant un appui financier;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention des organismes de sports et loisirs à raison de 50 \$ par participant;

ATTENDU QU'il y a 3 jeunes filles de Saint-Apollinaire qui sont inscrites;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder aux 3 participantes de Saint-Apollinaire, une subvention de 50 \$ chacune, pour un total de 150 \$.

Adopté à l'unanimité.

---

18096-12-2019  
point no 8d

### **SUBVENTION AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES DORISSEAUX**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande écrite de la part du Club de patinage artistique les Dorisseaux, sollicitant une subvention pour les patineurs et patineuses de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention pour les clubs de patinage artistique à raison de 100 \$ par enfant;

ATTENDU QU'il y a 50 enfants de Saint-Apollinaire qui sont inscrits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder au Club de patinage artistique les Dorisseaux, une subvention de 5000 \$ à raison de 100 \$ par participant de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité



18097-12-2019  
point no 8e

### **SUBVENTION AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE SAINTE-CROIX**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande écrite de la part du Club de patinage artistique Sainte-Croix, sollicitant une subvention pour les patineurs et patineuses de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention pour les clubs de patinage artistique à raison de 100 \$ par enfant;

ATTENDU QU'il y a 1 enfant de Saint-Apollinaire qui est inscrit;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à la patineuse de Saint-Apollinaire, une subvention de 100 \$.

Adopté à l'unanimité

---

18098-12-2019  
point no 8f

### **SOUTIEN FINANCIER POUR L'ÉQUIPE DE SOCCER U12 MASCULIN**

ATTENDU QUE l'équipe de soccer compétition Fusion Lotbinière U12 masculin sollicite une aide financière pour la saison d'hiver 2019-2020;

ATTENDU QUE, en plus des frais d'inscription qui s'élèvent à plus de 300 \$, il y a aussi l'équipement et les inscriptions aux différents tournois à payer;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention des organismes de sports et loisirs à raison de 50 \$ par participant;

ATTENDU QU'il y a 6 joueurs de Saint-Apollinaire qui sont inscrits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder aux 6 participants de Saint-Apollinaire, une subvention de 50 \$ chacune, pour un total de 300 \$.

Adopté à l'unanimité.

*Le conseiller no 3, Jonathan Moreau, s'abstient de vote sur cette résolution étant donné que son fils fait partie de l'équipe.*

---

18099-12-2019  
point no 9a

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DE POMPIERS**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;



ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire prévoit la formation de 5 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 4 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Lotbinière en conformité avec l'article 6 du Programme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité.

---

18100-12-2019  
point no 10a

**CONTRAT AVEC RECYC-LAV POUR LA CUEILLETTE DES OBJETS  
MONSTRES 2020 ET 2021**

ATTENDU QUE la Municipalité fait ramasser ses gros rebuts par la compagnie Recyc-Lav, et ce, 12 mois par année;

ATTENDU QUE le contrat arrive à échéance et qu'une proposition nous a été offerte pour les années 2020 et 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la proposition de Recyc-Lav pour la cueillette des gros rebuts pour les années 2020 et 2021 au coût de 13 200 \$ par année plus les taxes applicables, payable en 12 versements égaux de 1100 \$ plus les taxes.

Adopté à l'unanimité.

---

18101-12-2019  
point no 10b

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 875-  
2019 MODIFIANT LE RHSPPPP**

Avis de motion est par les présentes donné par Daniel Laflamme, conseiller no 1, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 875-2019 ayant pour effet de modifier le Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés portant le no 806-2017 afin d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Moreau en période hivernale.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

---

18102-12-2019  
point no 11a

**QUOTE-PART POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF LOBICAR  
POUR L'ANNÉE 2020**

ATTENDU QU'il est nécessaire de renouveler notre adhésion au service de transport adapté Lobicar pour l'année 2020;

ATTENDU QUE la quote-part pour le service de transport adapté Lobicar pour l'année 2019 était à 2.35 \$ par habitant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité



Que la Municipalité de Saint-Apollinaire accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire.

Que la Municipalité de Sainte-Croix soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités.

Que le service de transport adapté et collectif de Lotbinière soit délégué pour administrer le service.

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire renouvelle l'entente avec le transport adapté et collectif Lobicar pour l'année 2020 et accepte de payer sa quote-part à 2.40 \$ par habitant pour un total de 16 606 \$.

Adopté à l'unanimité.

18103-12-2019  
point no 11b

### RÉSOLUTION D'ADJUDICATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a demandé de gré à gré une soumission pour la vente d'une émission de billets, datée du 3 décembre 2019, au montant de 73 458 \$;

ATTENDU QUE Desjardins Entreprises a soumis une offre :

1 - Caisse Desjardins du Centre de Lotbinière		
5 900 \$	4,70 %	2020
6 200 \$	4,70 %	2021
6 500 \$	4,70 %	2022
6 800 \$	4,70 %	2023
7 100 \$	4,70 %	2024
40 958 \$		2024

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Centre de Lotbinière pour son emprunt par billets en date du 3 décembre 2019 au montant de 73 458 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 849-2018.

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

18104-12-2019  
point no 11c

### RÉSOLUTION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 73 458 \$

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt 849-2018, la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite emprunter par billets pour un montant total de 73 458 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le règlement d'emprunt indique au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 3 décembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 novembre et le 15 mai de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :



2020.	5 900 \$	4.70 %
2021.	6 200 \$	4.70 %
2022.	6 500 \$	4.70 %
2023.	6 800 \$	4.70 %
2024.	7 100 \$	4.70 %
2024.	40 958 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le Règlement d'emprunt numéro 849-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **5 ans**, à compter du 3 décembre 2019, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

18105-12-2019  
point no 11d

### **COMMANDITE AU COMITÉ VIACTIVE**

ATTENDU QUE le comité Viactive, qui a pour but de faire bouger les personnes âgées, existe depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE le groupe, composé d'environ 25 à 35 personnes, sollicite une commandite pour leur activité spéciale qui aura lieu en décembre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder au groupe Viactive un montant de 100 \$ pour leur activité spéciale et souper.

Adopté à l'unanimité.

18106-12-2019  
point no 12a

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 873-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 814-2017 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE METTRE À JOUR LA LISTE DES LIEUX DE CIRCULATION DES VTT**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, par. 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QU'il est nécessaire de mettre à jour la liste des lieux de circulation des VTT à la suite des pertes de droits de passage;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 novembre 2019, par Alexandre D'Amour, conseiller no 6 et qu'une présentation du règlement a été fait lors de cette même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 873-2019 soit et est adopté

Adopté à l'unanimité.

point no 12b

### **POINT D'INFORMATION : DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE**

La directrice générale dépose le rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle de la Municipalité.



18107-12-2019  
point no 12c

**CESSION D'UNE PARCELLE DU LOT 6 272 284 PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE À LA COMMISSION SCOLAIRE DES NAVIGATEURS POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE DES SENTIERS**

ATTENDU QUE monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, a accordé le 3 juillet 2019 une subvention à la Commission scolaire des Navigateurs pour la réalisation du projet d'agrandissement de l'école des Sentiers sise sur le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Navigateurs requiert une parcelle de terrain, propriété de la Municipalité de Saint-Apollinaire, afin de réaliser cet agrandissement et s'engage à payer les frais inhérents relatifs à une cession à titre gratuit, ledit terrain étant constitué de deux parcelles provenant du lot 6 272 284 du cadastre du Québec d'une superficie totale de 1553,4 m<sup>2</sup> ;

ATTENDU QU'une description technique a été préparée par l'arpenteur Paul Grimard, le 30 juillet 2019 sous la Minute 6549, dossier 2413.

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire cède à titre gratuit les parcelles C et D totalisant une superficie de 1553,4 m<sup>2</sup>, à même le lot 6 272 284 du cadastre du Québec, tel que décrites dans la description technique de l'arpenteur Paul Grimard, sous la Minute 6549, dossier 2413.

Que le Maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'acte relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité.

---

18108-12-2019  
point no 12d

**ACCEPTATION DÉFINITIVE DES OUVRAGES POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE DEMERS**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception définitive signé par l'ingénieur de la firme SNC-Lavalin pour les travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts de la rue dans le prolongement de la rue Demers;

ATTENDU QUE ces travaux, incluant un sentier piétonnier, ont fait l'objet d'un protocole d'entente avec le promoteur « Paysagiste 2000 inc. » en vertu du Règlement numéro 596-2007 sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la cession des lots 5 332 143, 5 902 184 et 5 902 219 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, appartenant à « Paysagiste 2000 inc. »;

La rue cédée à la Municipalité pour la somme d'un dollar (1.00 \$) est considérée comme publique, mais le promoteur ne sera pas dégagé de ses engagements et de ses responsabilités quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

Le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité.

---

18109-12-2019  
point no 12e

**ACCEPTATION DÉFINITIVE DES OUVRAGES DE LA RUE DU SAPHIR ET DES PROLONGEMENTS DES RUES DES TURQUOISES ET DES RUBIS**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception définitive signé par l'ingénieur de la firme SNC-Lavalin pour les travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts de la rue du Saphir et des prolongements des rues des Turquoises et des Rubis;





ATTENDU QUE ces travaux ont fait l'objet de protocoles d'entente avec les promoteurs « Gestion VJR inc. » et « 9262-5961 Québec inc. » en vertu du Règlement numéro 596-2007 sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la cession du lot 6 263 317 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, appartenant « 9262-5961 Québec inc. ».

D'accepter la cession des lots 6 101 882 et 6 263 318 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, appartenant « Gestion VJR inc. ».

Les rues cédées à la Municipalité pour la somme d'un dollar (1.00 \$) sont considérées comme publiques, mais les promoteurs ne seront pas dégagés de leurs engagements et de leurs responsabilités quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

Le conseil autorise le Maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité.

---

18110-12-2019  
point no 12f

### **ACHAT DE CARTES POUR LE COCKTAIL DÎNATOIRE**

ATTENDU QUE le 19 février prochain se tiendra la 11<sup>e</sup> édition du Cocktail dînatoire des produits du terroir de Lotbinière à la salle communautaire de Saint-Apollinaire, sous la présidence d'honneur de M. Dave Morissette;

ATTENDU QUE les profits de cette activité-bénéfice seront remis à la Fondation Philippe Boucher pour venir en aide aux jeunes handicapés, aux jeunes dans le besoin et aux organismes qui soutiennent ces jeunes de notre région;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De contribuer à cette activité par l'achat de 7 cartes, au coût de 125 \$ chacune, pour un total de 875 \$.

Adopté à l'unanimité

---

18111-12-2019  
point no 12g

### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 874-2019**

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 874-2019 désignant le responsable de l'adjudication de contrat ainsi que la réception et de l'examen des plaintes à l'égard du processus de demandes de soumissions publiques et avis d'intention pour la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

---

point no 13a

### **POINT D'INFORMATION : DÉPÔT CONCERNANT CERTAINS DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AUTRES AVANTAGES**

La directrice générale déclare n'avoir reçu aucune déclaration des membres du conseil concernant la réception de certains dons, marques d'hospitalité ou autres avantages supérieurs à 200 \$ durant l'année 2019.



18112-12-2019  
point no 13b

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 19 h 30.

13 janvier 2020	3 février 2020
2 mars 2020	6 avril 2020
4 mai 2020	1 <sup>er</sup> juin 2020
6 juillet 2020	10 août 2020
14 septembre 2020	5 octobre 2020
2 novembre 2020	7 décembre 2020

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

18113-12-2019  
point no 16

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 2 décembre 2019 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

18114-12-2019  
point no 17

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 2 décembre 2019 à 20 h 15.

Adopté à l'unanimité.

Bernard Ouellet,  
Maire

Martine Couture,  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

*Je, Bernard Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

**PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 13 JANVIER 2019**